

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Départemental

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DASCO 45G** Subvention (3.000 euros) à l'organisme « The Beit Project Assoc » (Barcelone - Espagne) pour un projet de sensibilisation à la diversité culturelle par la découverte de lieux du patrimoine parisien pour des collégiens.

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose l'attribution d'une subvention à l'organisme « The Beit Project Assoc. » (Barcelone - Espagne) ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'organisme « The Beit Project Assoc. » 29, rue Julia Montjuic 08004 Barcelone (ESPAGNE) (RIB : Apartat de Correus 22300 - 08080 Barcelona) (184793) (2017-06941).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction D221, ligne DF80002 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2017.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**